

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 13 décembre 2010

Convocation du : 7 décembre 2010

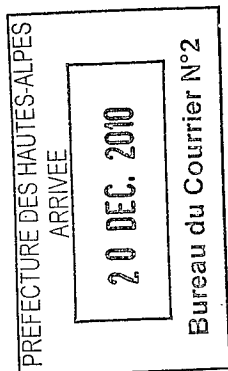
Objet : Modification du Règlement interne pour la passation des marchés à procédure adaptée.

L'an deux mille dix, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à la mairie du Saix, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Schiazza

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthelemy, G. Pitaval, B. Soulat, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

Etaient excusés : Claudette Mezière, Alain Chevalier, Guy Jullien, Fabrice Roux



Le Président rappelle aux délégués communautaires le règlement interne pour la passation des marchés à procédure adaptée validé par délibération en date du 16 juin 2009 et modifié par délibération en date du 5 octobre 2009.

Afin de faciliter le fonctionnement des services, il propose de modifier l'article V §1 de ce règlement en accordant à certains responsables de services ; Martine Meissimilly, Paul Masson et Monique Rouit, la signature des bons de commande inférieurs à 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de modification du règlement, et charge le Président des formalités nécessaires.

votants : 18
pour : 18
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré au Saix, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président

Michel Mescle

A large, stylized signature of Michel Mescle is written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTE de COMMUNES des DEUX BUECH' around the perimeter and a central emblem. A diagonal line is drawn across the seal and signature.